

**E**n douce

**Premier rapport le 15 avril**

Les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson ont réuni les industriels détenteurs de permis de recherche d'exploration de gaz de schiste le 10 février dernier. Etaient présentes toutes les sociétés concernées dont Schuepbach Energy (permis de Villeneuve de Berg). Les industriels ont été informés de la mission confiée au conseil général de l'industrie de l'énergie et des technologies et au conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces deux structures doivent rendre un rapport d'étape le 15 avril 2011 et leur rapport final le 31 mai 2011. Les rapports seront rendus publics et des conclusions en seront tirées avant fin juin 2011.

**La motion du Pays**

Lors de sa réunion du 3 février, le pays de l'Ardèche méridionale a adopté une motion. Celle-ci affirme que ce projet est en totale contradiction avec le modèle de développement économique raisonné, fondé prioritairement sur la valorisation des filières locales de qualité, choisi par le territoire, demande un débat avec tous les protagonistes du projet et s'oppose fermement au projet.

**Le parc veut en être**

Le Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche veut être associé à la mission d'évaluation interministérielle et veut qu'une concertation soit lancée entre la population, l'Etat et les industriels du projet. Il demande au préalable un moratoire sur le projet.

**Les retraités sont contre**

Les retraités de la fonction publique, réunis dernièrement à Aubenas, se sont prononcés contre le projet.

**L'autocollant du PS**

A l'image de l'autocollant "le 07 moi j'y tiens, le Parti Socialiste Ardèche a édité un autocollant "mon cadre de vie moi j'y tiens, non à l'exploitation des gaz de schiste.

**Le non des Vans**

La communauté de communes du pays des Vans s'est prononcée contre le projet, évoquant les conséquences sociales, économiques et environnementales. La conduite de ce projet hors de toute concertation n'est pas acceptable, dit-elle, en exigeant qu'une large concertation soit engagée par les industriels et l'Etat.

# Les risques vus par un spécialiste

La réunion participative sur le gaz de schiste organisée le 9 février à St Andéols de Vals par Europe Ecologie-Les Verts et les membres du collectif Stop au gaz de schiste, a fait plus que salle comble.

L'expérience de Dominique Béguin, géologue de terrain qui a fait sa carrière dans l'industrie minière et au BRGM, et par ailleurs spécialiste des sources d'eau minérales, a conféré de la crédibilité aux informations qui ont été présentées. Et l'objectivité force à reconnaître que l'inquiétude suscitée par l'exploitation de gaz de schiste revêt quelque légitimité.

En effet le procédé de fracturation hydraulique utilisé pour l'extraction du gaz de schiste est une "technique aléatoire qui s'appliquera sur un sous-sol à problèmes". Entendez que la fracturation peut s'accompagner de dommages collatéraux pour l'homme et l'environnement quand elle est pratiquée dans un sédiment, le schiste, qualifié de "mauvaise roche" par les géologues et les techniciens du forage.

Ce défaut est aggravé par la configuration géologique de l'Ardèche faite d'escaliers, de fractures, de fissures et de failles qui font courir un double risque. D'abord celui de la dispersion non contrôlée dans le sous-sol des produits chimiques utilisés pour la fracturation avec pollution de nappes phréatiques. Le second risque c'est que la nature invasive de la fracturation ne provoque un bouleversement de l'équilibre fragile du sous-sol ardéchois.

Dans ce cas il pourrait y avoir mise en communication des différents niveaux de sédiments et les remontées d'hydrocarbures et de gaz piégés dans la roche-mère (le schiste) auraient un effet désastreux non seulement sur les nappes phréatiques mais aussi sur tout le réseau hydrologique sous-terrain. Les traces de benzènes relevées naguère



Dominique Béguin a fait part de son expérience dans l'industrie minière (photo Josiane Dunier).

dans l'eau de Perrier pourraient bien avoir été provoquées par une telle migration, naturelle celle-là. Un humoriste a bien saisi le problème en relevant que dans un tel cas l'Eau de Vals devrait être rebaptisée en "Vals de Schiste". Face à de tels risques le mutisme persistant des compagnies pétrolières et des services de l'Etat a été déploré.

**L'Ardèche ne se relèverait pas**

Au plan économique l'économiste Michel Coste a dressé un bilan prévisionnel à moyen et à long terme négatif d'une telle exploitation. Les emplois locaux induits seraient pauvres en qualifications. L'afflux temporaire de spécialistes extérieurs créerait une prospérité éphémère, laissant à leur départ un

paysage lunaire et pollué en surface. Et d'évoquer le spectre des anciennes villes minières fantômes. Il y aurait d'importants frais de voirie à la charge des collectivités suite aux dégâts causés par la noria de camions acheminant l'eau du Rhône nécessaire à la fracturation (plus de 15 000 m3 cubes en moyenne par fracturation).

Plus grave, un tel projet va à l'encontre de toute la politique de développement durable déployée depuis des dizaines d'années en Ardèche et dans les environs. L'Ardèche ne se relèverait pas de la perte de son image bâtie sur le tourisme, la

nature, le bio et le patrimoine culturel.

Selon Michel Coste il est crucial que l'abrogation des décrets dits "Borloo" soit prononcée pour que cesse l'attentisme des entrepreneurs prêts jusque là à investir dans ces domaines dans le département (grotte Chauvet, classement à l'UNESCO). Et cette décision doit être d'autant plus rapide qu'une révision du Code minier serait en cours allant dans le sens d'une plus grande permissivité pour les bénéficiaires de permis d'exploration et d'exploitation.

F. B.

**CCI Les fortes craintes de J-P Poulet**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, par la voie de son Président, Jean-Paul Poulet, souhaite s'exprimer sur l'autorisation de forage en vue de l'exploitation du gaz de schiste, accordée à des grands groupes dans le sud du département de l'Ardèche, autorisation qui suscite débats et prises de position.

En qualité de représentant du monde économique, et soucieux du maintien et du développement des entreprises, le président Poulet fait part de ses fortes craintes quant aux diverses conséquences de cette exploitation, tant au niveau environnemental qu'économique : "Le département de l'Ardèche, reconnu comme un territoire d'excellence et riche de qualité environnementale (les PER sont là pour l'attester), ne peut accepter que les recherches et fo-



Jean-Paul Poulet.

rages endommagent et polluent les sous-sols et les eaux souterraines."



Les réunions font salle comble.